

## SESSION des 4-5 octobre 2012

Aurélien FERLAY — au nom du groupe socialiste, écologiste et apparentés

### Décision modificative n°1 de l'exercice 2012 Modulation des fractions de tarifs TICPE pour 2013

« Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-président,  
Cher(e) s collègues,

En décembre dernier, nous adoptions un budget autour de quatre grandes priorités : préparer l'avenir des jeunes Rhônalpins, accompagner économie et emploi, promouvoir un développement solidaire des territoires, mettre les enjeux écologiques au cœur de toutes nos politiques régionales.

Cette première décision modificative du budget 2012 s'inscrit toujours dans la lignée de ces orientations. Elle n'a évidemment pas pour objet de les modifier. Il s'agit d'une décision d'ajustements modestes afin d'assurer la bonne fin de l'exercice budgétaire.

Limités, ces ajustements traduisent notre capacité à anticiper et témoignent de la bonne exécution de notre budget 2012. Ainsi, ils ne représentent que 12 millions d'euros en inscriptions supplémentaires sur les 2,4 milliards d'euros de notre budget, soit seulement 0,5 % des crédits votés au budget primitif 2012.

**Cette décision modificative permet aussi d'intégrer le résultat de l'exercice antérieur, soit 20,3 millions d'euros, et d'ajuster des inscriptions de recettes pour 5,6 millions.**

**Nous pouvons ainsi réduire notre emprunt prévisionnel inscrit pour l'équilibre de près de 14 millions d'euros.**

Notre Région prouve qu'elle agit en responsabilité dans le respect des grands équilibres budgétaires. Ainsi, plusieurs points méritent d'être évoqués :

- Les recettes sont en légère augmentation. Les inscriptions complémentaires s'élèvent à 5,6 millions d'euros, soit 0,2 % du budget, entre certaines baisses (dotation de compensation et FNGIR) et d'autres hausses (CVAE et IFER, même si cette dernière n'a pas le rendement escompté et que le mécanisme de garantie a dû être actionné, confirmant l'absence de dynamisme de cette recette). Sur ce point, nous payons chers les mauvaises réformes fiscales passées, conduites par le précédent gouvernement UMP, et sa violente charge contre l'autonomie des Régions.

L'évolution des recettes présentée dans le rapport doit toutefois être réévaluée au regard des dernières informations transmises sur la prise en compte des 9 millions d'euros de Fonds européens, l'incertitude sur le versement de ces fonds ayant été levée ces derniers jours.

- Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées. Les principales inscriptions s'expliquent par la nécessité d'éviter une rupture de paiement dans l'attente du vote du budget primitif 2013, prévu pour la fin du mois de janvier. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation mais bien d'un réajustement simplement comptable permettant d'assurer une continuité de paiement des dépenses de la Région durant quelques semaines supplémentaires, et dans l'intervalle de deux exercices budgétaires.
- Les dépenses d'investissement sont privilégiées. A travers elles, il s'agit d'actionner un effet levier sur les territoires, en soutien à l'économie locale. En décembre dernier, nous avons souhaité consacrer 568 millions d'euros aux lycées, soit près d'un quart du budget régional. Aujourd'hui, nous réaffirmons encore avec force notre engagement en faveur de la jeunesse, en faveur des lycéens rhônalpins. Une grande partie des dépenses d'investissements (28M€) est ainsi consacrée au Plan Pluriannuel des Lycées (PPI) et à la construction de places d'internat dont nous avons parlé.
- Notre Région réaffirme enfin son action en matière d'économies d'énergie en rendant systématiques la valorisation et la vente de certificats d'économie d'énergie dans le cadre de nos politiques régionales, et des travaux réalisés sur notre patrimoine. Il s'agit tout autant d'un enjeu énergétique que financier, puisque ce dispositif peut générer des recettes significatives.

En somme,

- des nouveaux engagements pour l'avenir des jeunes Rhônalpins, notre priorité,
- des crédits dans l'attente du vote du prochain budget,
- une diminution de l'autorisation du recours à l'emprunt,
- et toujours la préservation de nos grands équilibres budgétaires.

Le groupe socialiste votera naturellement cette décision modificative.

Quelques mots également sur le rapport de modulation des tarifs de TICPE.

Comme l'an dernier, nous sommes invités à nous prononcer sur la modulation des fractions de tarifs de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), nouvelle appellation de la TIPP, pour 2013. Sur ce sujet, notre capacité de modulation pour l'année à venir est très limitée :

- Elle est limitée par la loi de finances qui fixe un plafond : 1,77 euros/hl pour le supercarburant sans plomb (y compris le E10) et 1,15 euros/hl pour le gazole.
- Elle doit être appréhendée au regard de l'évolution du produit issu de cette taxe. Nous savons depuis 2008 qu'il est en baisse constante de 2% en moyenne par an, compte tenu de l'évolution négative de la consommation des carburants sur le territoire régional. Cette baisse devrait s'amplifier compte tenu des changements d'habitudes de consommation, on peut s'en réjouir, et de l'utilisation des transports collectifs que la Région contribue fortement à développer.
- La capacité de modulation est limitée par le contexte socio-économique. Les ménages ont connu une baisse de pouvoir d'achat importante ces dernières années, avec une politique de droite qui n'a fait qu'accroître les inégalités et creuser les injustices.

Nous devons donc agir en responsabilité en prenant en compte tout ce contexte. Nos priorités régionales nous obligent à maintenir nos trop rares leviers fiscaux pour continuer de répondre aux besoins de Rhônealpins.

Par voix d'amendement, l'UDC va nous rejouer, comme chaque année, son refrain pour fixer la modulation TICPE à taux 0, privant ainsi la Région de 60 millions d'euros de recettes et sans nous dire précisément quelles économies réaliser et quelles politiques supprimer, notamment sur leurs propres territoires. Il ne s'agit là, on le sait bien, que d'une position populiste de communication, qui ne trompera personne, et totalement déconnectée des attentes et surtout des difficultés que vivent parfois nos concitoyens.

A l'inverse, il pourrait être tentant d'appliquer la sur-modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2013 en vertu des dispositions découlant du Grenelle de l'environnement. Le contexte actuel, marqué par une forte attente des ménages sur la question du pouvoir d'achat, ne nous permet pas de l'envisager. Nous devons l'avoir à l'esprit : les dépenses énergétiques sont plus importantes pour les ménages défavorisés que pour les ménages aisés. Ils ont bien moins souvent la possibilité d'investir pour réduire leur facture énergétique.

En outre, ce dispositif n'est pas à la hauteur des besoins pour financer des grands projets d'infrastructures de transport. En la matière, le législateur devra retravailler ces questions et retravailler cette copie.

C'est pourquoi, le groupe socialiste ne juge pas le moment opportun pour appliquer une sur-modulation TICPE. J'ajoute qu'une telle sur-modulation s'inscrirait à l'encontre des décisions gouvernementales prises fin août visant à enrayer l'augmentation du prix de l'essence.

Notre groupe, en responsabilité, propose de maintenir la modulation 2013 au même niveau que celui de l'année 2012 (*à savoir 1,77 euros/hl pour le supercarburant sans plomb (y compris le E10) et 1,15 euros/hl pour le gazole*).